

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-quatorzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 16 février 2016, à 10 h 5

Président : M. Peters Omologbe Emuze..... (Nigéria)

GE.17-02930 (F) 030517 040517



* 1 7 0 2 9 3 0 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1374^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, M. Møller, M^{me} Soliman, Mesdames et Messieurs, je vous ai présenté la semaine dernière un projet de proposition officieux concernant le programme de travail de la présente session. Je tiens à vous remercier pour toutes vos suggestions et commentaires constructifs. Le document, publié sous la cote CD/WP.594, servira de base de discussion pour la séance plénière du jour. J'espère qu'il pourra être adopté comme programme de travail pour la session de cette année.

Avant d'aborder les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, je tiens à vous transmettre une information du Secrétaire général de la Conférence du désarmement nous indiquant que M. Mouayed Saleh, Ambassadeur d'Iraq, a présenté ses lettres de créance le 4 février. Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à M. Saleh.

Permettez-moi maintenant de résumer brièvement les principaux éléments de la proposition de programme de travail que je vous ai soumise.

Avant d'entrer dans les détails, je souhaiterais vous lire une brève déclaration :

Au cours des dernières semaines, avant et après mon entrée en fonctions en tant que président, j'ai tenu des consultations approfondies avec les représentants sur le mandat de la Conférence du désarmement ainsi que sur les questions fondamentales inscrites à son ordre du jour. J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de divers groupes régionaux. L'objectif était de dégager une ligne d'action qui permette de sortir de l'impasse dans lesquelles s'enlisent les négociations depuis une vingtaine d'années. J'ai recueilli au cours de cette période diverses idées et suggestions sur la manière de faire avancer les choses et tiens à ce propos à remercier les délégations de leur accueil et de leurs idées brillantes. Je constate avec intérêt qu'en dépit des fortes divergences exprimées par les délégations dans leurs déclarations, la Conférence tient manifestement à poursuivre ses travaux. La question se pose alors de savoir comment elle pourra y parvenir en l'absence de consensus sur son mandat. Dans notre situation, où chaque groupe considère que telle ou telle question se prête davantage à des négociations que telle ou telle autre, il sera bien difficile de parvenir à l'unanimité. L'hypothèse selon laquelle les questions, selon le cas, se prêteraient soit à une discussion soit à une négociation, a été battue en brèche, comme on a pu le constater clairement dès 1991. Les deux approches qui ont été essayées l'an dernier – l'une axée sur la négociation, l'autre sur le recours à des groupes de travail informels – n'ont pas non plus permis d'établir un consensus. C'est la raison pour laquelle notre projet de programme de travail rappelle qu'il faut avant tout engager les discussions qui permettront, dans un cadre officiel, de définir, élaborer et recommander des mesures concrètes concernant les quatre questions centrales dont la Conférence est saisie. Si chacun fait passer les intérêts nationaux avant les intérêts mondiaux, nous ne pourrions que rester au point mort. Pour être en mesure de recevoir, il faut également savoir donner. Nous touchons là au cœur du problème qui a progressivement mené au blocage des négociations. Excellences, Mesdames et Messieurs, la mise au point d'un traité constitue une lourde tâche. Si l'on n'en examine pas au préalable, et de manière exhaustive, toutes les composantes, le traité en question ne pourra ni être négocié ni a fortiori voir le jour. Notre objectif étant que la Conférence reprenne ses travaux et sachant que les initiatives et les méthodes de ces dernières années n'ont donné aucun résultat, nous avons estimé, au terme d'une série de consultations, qu'un projet de décision sur le programme de travail nous permettrait de faire un pas en avant. Le document en question, dont vous êtes aujourd'hui saisi, vous a été remis par le secrétariat le 11 février 2016.

Je vous remercie et vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer. Je donne la parole à M. Saleh, Ambassadeur d'Iraq.

M. Saleh (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Excellences, distingués représentants permanents, je vous remercie de vos aimables paroles de bienvenue. J'ai le plaisir de m'exprimer pour la première fois devant la

Conférence du désarmement ; c'est un honneur pour moi d'être aujourd'hui présent dans cette prestigieuse enceinte internationale pour vous faire savoir toute l'importance que le Gouvernement de la République d'Iraq attache à la Conférence et à la précieuse fonction qu'elle exerce. Je tiens à réaffirmer non seulement que l'Iraq est fidèle à l'idéal du multilatéralisme, qui renforce la responsabilité collective de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, mais aussi que notre pays a l'ambition d'être un élément de stabilisation aux niveaux régional et international sans jamais, de quelque manière que ce soit, aggraver les tensions et l'instabilité qui règnent dans le monde.

Le Gouvernement iraquien attache une grande importance à la question du désarmement général et complet, car il sait pertinemment que la course aux armements, loin d'être un gage de paix et de sécurité, est une source importante de tensions et d'instabilité. Son attachement aux traités et aux accords sur le désarmement et la non-prolifération repose sur cette conviction : seules l'adhésion universelle aux accords et traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive, sans exception, la mise en œuvre effective des dispositions de ces instruments, et l'élimination totale de ces armes offrent à la communauté internationale une garantie fondamentale et réelle en termes de non-recours à la menace ou à l'emploi des armes de destruction massive, et d'établissement de la paix et de la sécurité internationales, en permettant de trouver des solutions communes et concrètes dans le cadre de négociations multilatérales aux fins de la conclusion d'accords qui nous engagent collectivement. L'Iraq a par conséquent adhéré à tous les principaux traités de désarmement et affirmé qu'il était fermement résolu à respecter toutes les dispositions et prescriptions de ces instruments. Notre pays attache une importance toute particulière à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement qui peut se prévaloir de réels succès. Force est malheureusement de constater que la Conférence se trouve à un tournant décisif et qu'elle traverse une période extrêmement compliquée, due à l'exacerbation des crises régionales, à l'aggravation de la menace terroriste, aux risques croissants que fait peser la prolifération des armes de destruction massive, et à l'impasse qui prévaut aujourd'hui dans le domaine du désarmement. Autant de facteurs qui mettent en péril la stabilité internationale, amputent les ressources nécessaires à la concrétisation d'objectifs constructifs, et empêchent tout progrès tangible en matière de développement économique et humain et de renforcement des capacités. Pendant près de vingt ans, la Conférence n'a pas pu s'acquitter du mandat qui lui a été assigné, à savoir négocier des traités de désarmement, en raison de son incapacité à parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour définir ensemble un programme de travail complet et équilibré qui, dans le respect des dispositions du Règlement intérieur, permettra de répondre aux préoccupations de tous les États membres et de progresser sur les dossiers figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Nous espérons que les États membres parviendront à s'entendre sur un programme de travail au cours de la session de la Conférence de 2016, afin que nous puissions nous rapprocher des objectifs visés en matière de désarmement et tirer parti des avancées réalisées et des succès obtenus dans le contexte international actuel. Je souhaiterais saisir cette occasion pour rappeler les efforts déployés par l'Iraq en 2013, année où notre pays, assurant la présidence de la session, avait proposé une stratégie à deux volets pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence et lui permettre de reprendre ses travaux de fond, conformément à son mandat et à son Règlement intérieur. Cette initiative avait donné lieu à l'adoption de la décision figurant dans le document CD/1956/Rev.1 du 16 août 2013, qui prévoyait la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail pour la Conférence.

L'Iraq partage l'opinion exprimée par de nombreux États quant au fait que le désarmement nucléaire doit rester la priorité absolue de la Conférence du désarmement, conformément au statut particulier qui lui a été conféré en 1978 par l'Assemblée générale dans le document final qu'elle a adopté à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et conformément aux conclusions de la Cour internationale de Justice qui, dans un avis consultatif rendu en 1996, a déclaré que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicables dans les conflits armés et que les États étaient tenus de négocier de bonne foi en vue de parvenir à un désarmement nucléaire total sous un contrôle international strict et efficace. Nous

souhaitons par conséquent affirmer une fois encore que le désarmement nucléaire complet doit être notre priorité absolue : compte tenu en effet de la vocation meurtrière de ces armes, il est essentiel de les éliminer totalement et définitivement pour assurer la survie de l'humanité ; leur maintien constituerait *a contrario* une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je tiens toutefois à rappeler que les États, et notamment ceux en développement, ont le droit inaliénable de développer, de mettre en place et d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques servant leur croissance économique, sans discrimination ni entrave, à condition que leurs activités soient soumises au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique et respectent les impératifs du régime de non-prolifération.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer notre point de vue sur les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et, en particulier, sur les quatre questions relatives au programme de travail.

1. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, dans la mesure où les progrès technologiques dans ce domaine vont inmanquablement accroître le risque d'une course permanente aux armements, il importe que cette question reste l'une des principales priorités de la Conférence. L'Iraq soutient par conséquent toutes les initiatives ou les négociations engagées par les États dotés d'armes nucléaires en vue de convenir d'une réduction sensible de leurs arsenaux. La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait aussi grandement à favoriser les initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire.

2. En ce qui concerne les garanties négatives de sécurité, il est nécessaire de parvenir à un accord sur un instrument international juridiquement contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient de manière inconditionnelle à ne pas recourir ou menacer de recourir à l'emploi de ce type d'armes contre les États qui en sont dépourvus. Il conviendrait également de définir les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. S'il est vrai que les garanties négatives de sécurité sont d'une importance cruciale au regard de cet objectif – elles répondent en effet à une exigence juste et légitime de la part des États non dotés d'armes nucléaires qui ont volontairement renoncé à toute option militaire nucléaire en adhérant au Traité – elles ne sauraient être considérées comme une solution susceptible de se substituer à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet.

3. En ce qui concerne la production de matières fissiles, la poursuite de cette activité compromet gravement la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire et de non-prolifération, raison pour laquelle l'Iraq est favorable à l'idée d'un mandat de négociation pour l'élaboration d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

4. En ce qui concerne l'espace, nous pensons comme les autres États membres qu'il constitue le patrimoine commun de l'humanité et ne doit être exploré qu'à des fins pacifiques, sachant que sa militarisation entraînerait une course aux armements coûteuse et destructrice qui doit impérativement être évitée. La Conférence du désarmement doit envisager l'adoption d'un instrument international visant à empêcher la militarisation de l'espace.

Monsieur le Président, l'Iraq réaffirme son soutien à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, initiative dans laquelle il voit une étape importante sur la voie de l'élimination des armes nucléaires. Par votre intermédiaire, et considérant qu'il s'agit là d'un élément fondamental à cet égard, nous invitons instamment la communauté internationale à mettre en œuvre la résolution concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient – résolution qui a été adoptée dans le cadre de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de révision et de prolongation du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) de 1995 – conformément au plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. L'Iraq tient également à faire savoir qu'il regrette vivement que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas été en mesure d'adopter un document final, ce qui nous contraint à intensifier tous les efforts déployés collectivement aux fins de l'élimination complète des armes nucléaires. Le fait que la

communauté internationale ait échoué à convoquer la conférence, qui devait se dérouler à Helsinki en décembre 2012, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient va directement à l'encontre des engagements pris dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. Un tel échec ne peut que nuire à la crédibilité du TNP et aura également des répercussions néfastes sur le processus d'examen et sur l'ensemble du système de non-prolifération nucléaire.

En conclusion, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte d'exprimer notre profonde reconnaissance pour les efforts que déploient M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et les Présidents de la session de cette année pour permettre à la Conférence du désarmement de jouer un rôle efficace et constructif dans le traitement des questions touchant au désarmement et à la non-prolifération. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Iraq. Nous souhaitons – souhait que nous adressons également aux autres Présidents – que vos travaux soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Avant de donner la parole aux autres représentants qui souhaitent s'exprimer, je tiens à vous apporter des précisions à propos du projet de programme de travail dont vous êtes saisi.

Comme vous pouvez le constater à la lecture du document, ce projet de décision sur le programme de travail vise à permettre l'établissement d'un programme complet et équilibré. Nous avons décidé de ne retenir que quatre questions clefs sur les huit qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Avant de faire ce choix, nous avons examiné la large gamme de suggestions et de conseils qui nous ont été soumis sur tous les aspects de cette question. Je tiens également à vous informer que les quatre groupes de travail mentionnés dans le projet de document possèdent également des coordonnateurs, aspect qui sera traité dans le cadre de cette séance plénière. Notre réflexion devra toutefois se dérouler dans un cadre officiel et chacun des groupes disposera de dix jours ouvrables pour mener ses travaux. Un calendrier d'activités vous sera évidemment soumis dès l'adoption du projet de document.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer. J'ai sur ma liste M^{me} Ncumisa Notutela, Ambassadrice d'Afrique du Sud. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens toutefois à signaler que je ne suis pas l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, et que mon nom est Simbongile Mancotywa-Kumsha, et non pas Ncumisa : puis-je vous demander de bien vouloir rectifier ?

Le Président (*parle en anglais*) : Ma liste me le confirme. Nous allons faire le nécessaire.

M^{me} Mancotywa-Kumsha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que l'Afrique du Sud prend la parole sous votre présidence, ma délégation tient à saluer les efforts que vous déployez pour que la Conférence du désarmement reprenne ses activités. Je tiens à vous assurer que l'Afrique du Sud vous fournira tout l'appui et la coopération nécessaires pour que les travaux menés sous votre présidence soient couronnés de succès.

Comme nous le savons tous, la Conférence du désarmement se trouve dans une impasse depuis une vingtaine d'années. Il n'est donc pas envisageable qu'une année de plus s'écoule sans qu'elle ne parvienne à un consensus sur un programme de travail, car une telle situation risquerait, non seulement de lui faire perdre encore en crédibilité, mais également de susciter des doutes quant à sa raison d'être. D'une manière générale, l'Afrique du Sud a systématiquement appuyé tous les efforts visant à remettre la Conférence sur les rails et à ouvrir la voie aux négociations, pour autant qu'ils ne contreviennent pas à notre principale priorité, le désarmement nucléaire. Comme d'autres, nous estimons que la principale mission de la Conférence, à chacune de ses sessions, est d'adopter un programme qui permette d'entreprendre un travail de fond. Cette instance a été créée dans le but de mener des négociations multilatérales sur le désarmement, et toute

activité qui n'est pas directement rattachée à ce but témoigne de l'incapacité de la Conférence à s'acquitter du mandat qui est le sien.

Nous regrettons que le libellé du projet de programme de travail ne comporte pas le terme « négociier ». Nous sommes néanmoins prêts à nous joindre au consensus dans l'espoir que le travail des organes subsidiaires conduira à l'ouverture de négociations sur des mesures efficaces juridiquement contraignantes, en particulier sur le désarmement nucléaire. Nous demandons donc à tous les membres de la Conférence de veiller à ce que les rapports des coordonnateurs contiennent des recommandations concrètes visant l'adoption de mesures efficaces juridiquement contraignantes, notamment sur le désarmement nucléaire. Nous espérons par ailleurs que les discussions prévues ne vont pas s'ajouter à cette série de rituels convenus dans le cadre desquels les membres de la Conférence ne font que répéter à l'envi un point de vue connu de tous, car une telle situation ne pourrait que conforter l'impression que certains membres de la Conférence n'utilisent ces mécanismes qu'à seule fin de donner l'illusion d'un progrès. Nous espérons que 2016 sera effectivement pour la Conférence l'année d'un véritable renouveau et que la confiance dans cette institution pourra ainsi être restaurée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie, M. Degemu Maruta.

M. Maruta (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation éthiopienne prend la parole sous votre direction, nous tenons tout d'abord à vous féliciter d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter plein succès dans la conduite de vos travaux. Nous sommes convaincus que votre expérience constitue pour la Conférence un gage de progrès. Sachez que vous pourrez compter sur la pleine et entière coopération de la délégation éthiopienne.

L'Éthiopie reste convaincue que les armes nucléaires font peser une énorme menace sur l'humanité ainsi que sur la paix et la stabilité internationales, et que le meilleur moyen de se prémunir contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation réside dans une complète élimination de ces armes.

Il est effectivement décourageant de constater que, malgré les nombreux efforts déployés jusqu'ici, aucune avancée n'a encore permis de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Ni le débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour ni la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solidement structuré et susceptible de se prêter à une mise en œuvre progressive n'ont encore donné les résultats escomptés. Il importe donc que nous continuions à aller de l'avant sans ménager nos efforts ; nous espérons que tous les membres parviendront à mobiliser une volonté politique désormais indispensable si nous tenons à ce que la Conférence puisse entreprendre un travail de fond.

Monsieur le Président, l'Éthiopie est membre de la Conférence depuis sa création. Nous tenons cette institution en haute estime, car elle constitue pour la communauté internationale la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence est investie d'une fonction unique en son genre, dans la mesure où elle rassemble tous les États engagés dans des relations multilatérales de grande portée. Elle a pour mandat de mener des négociations sur des traités à vocation universelle et fonctionne sur la base du consensus. On ne peut toutefois que regretter que la Conférence, en raison de divers prétextes dont aucun ne s'avère véritablement convaincant, soit empêchée d'entreprendre un travail de fond. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Institut de Monterey en 2013, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a fait observer que la crédibilité de cet organisme était menacée. Après tous les débats et discussions qui se sont tenus dans cette salle au cours des vingt dernières années, j'estime qu'il est temps de mobiliser une volonté politique inébranlable et de dégager ensemble de nouvelles voies qui permettront à la Conférence de redevenir cet espace de négociation qui est sa véritable raison d'être.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Fu Cong, Ambassadeur de Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'apprends avec intérêt que vous avez mené des consultations approfondies au sujet de votre proposition. En ce qui nous concerne, comme nous n'avons pas eu le privilège d'être consultés en privé, c'est donc publiquement que je vais vous exposer notre point de vue.

(*parle en chinois*)

Monsieur le Président, la délégation chinoise tient à saluer les efforts que vous déployez pour sortir la Conférence de l'impasse. Après un premier examen du projet de programme de travail que vous avez présenté, nous souhaiterions faire les observations suivantes.

Premièrement, indépendamment de la question de savoir si nous devons engager des discussions ou des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, il importe que la Conférence garde comme fil conducteur le mandat énoncé dans le rapport Shannon. Les précieuses conclusions figurant dans ledit rapport ont été le fruit d'un dur labeur, et le fait de les abandonner reviendrait à priver nos activités d'une ligne de conduite particulièrement éclairante. Qui plus est, la formulation employée pour traiter de l'élaboration et de la recommandation de mesures concrètes concernant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires est extrêmement vague, et est davantage de nature à aggraver les divergences entre les négociateurs qu'à les atténuer.

Deuxièmement, une écrasante majorité de membres de la Conférence est favorable à ce que l'on négocie et établisse au plus vite un instrument juridique international relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace. Il est donc temps de ne plus se contenter de mener des débats sur cette question et de confier un mandat de négociation au groupe de travail.

Troisièmement, la Conférence devrait traiter sur un pied d'égalité toutes les questions liées au désarmement. Quatre questions clefs sont inscrites à l'ordre du jour, mais les trois autres thématiques méritent elles aussi toute notre attention. Compte tenu du rythme actuel des progrès technologiques et de leurs répercussions sur le contrôle des armements, la question des nouveaux types d'armes de destruction massive revêt une importance cruciale et devrait faire l'objet d'un examen minutieux. Le programme de travail de la Conférence devrait être conforme à la pratique en vigueur, et il conviendrait de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé de solliciter l'avis des États membres ou d'organiser des discussions sur les trois autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Quatrièmement, nous constatons qu'un nombre croissant de pays sollicitent le statut d'observateur pour pouvoir participer aux travaux de la Conférence et que les appels en faveur d'un élargissement de la composition de la Conférence sont de plus en plus nombreux. Il conviendrait par conséquent de créer un organe subsidiaire officiel qui serait chargé de traiter cette question et de nous employer activement à faire le nécessaire pour avancer rapidement sur ce dossier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées à la présidence. Permettez-moi de vous signaler que j'ai tenté de vous contacter par téléphone à plusieurs reprises, mais sans succès.

Je m'adresse maintenant au représentant de l'Iran. M. Heidari, vous avez la parole.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que cette délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'être le premier président de cette session de 2016 de la Conférence et de vous faire savoir que nous nous félicitons de la qualité de votre direction. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

Monsieur le Président, en ce qui concerne les délibérations d'aujourd'hui et votre invitation à échanger des vues sur votre proposition de programme de travail, nous tenons à saluer les efforts que vous déployez, la bonne volonté dont vous faites preuve et, surtout, la détermination de votre estimé pays à faire tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail pour la session de 2016 de la Conférence. Animé par ces honorables intentions et par une inlassable énergie, vous avez mené des consultations ouvertes et transparentes en vue de donner une nouvelle impulsion à la Conférence. Nous tenons à saluer la riche inventivité dont fait preuve le Nigéria, en sa qualité de membre du Groupe des 21, dans l'exercice de la première présidence de cette session de 2016.

C'est dans un esprit d'ouverture et avec grand intérêt que nous avons examiné le programme de travail que vous nous avez proposé. Notre première réaction est par conséquent favorable, car vous avez traité les quatre questions fondamentales de manière équitable et équilibrée. Il est important de noter que votre proposition soumet les quatre principales questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence, désarmement nucléaire y compris, à cette approche mesurée et nuancée qui bénéficie de la faveur de l'ensemble des membres du Groupe des 21 depuis que la Conférence existe. Le Groupe a souligné dans sa déclaration la nécessité de négocier aussi rapidement que possible une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, le stockage, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

Nous estimons que le programme de travail pragmatique que vous nous proposez pourrait permettre à la Conférence d'engager une réflexion de fond sur l'une ou l'autre des quatre questions clefs inscrites à l'ordre du jour de la session de 2016.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iran pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées au Président. Puis-je savoir si d'autres représentants souhaitent prendre la parole ? Je donne la parole à M. Varma, Ambassadeur d'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous exprimer notre gratitude pour le travail opiniâtre que vous-même et votre délégation avez accompli dans le cadre cette première présidence de la session de 2016. Vous êtes investi de la lourde responsabilité, dont vous vous acquittez avec dynamisme et détermination, d'examiner tous les moyens susceptibles de permettre à la Conférence de se remettre en marche.

Nous souhaitons également saisir cette occasion pour accueillir officiellement M. Saleh, Ambassadeur d'Iraq, qui vient de rejoindre à nous. Nous l'assurons de la pleine coopération de la délégation indienne.

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre proposition, exposée dans le document de travail publié sous la cote CD/WP.594. Vous avez effectivement mené des consultations, et notre délégation fait partie de celles qui ont bénéficié de votre initiative. Nous estimons que cette proposition met la Conférence sur la bonne voie ; en effet, compte tenu des difficultés qui se dressent sur notre chemin – et auxquelles vous avez également été confronté – lorsqu'il s'agit d'établir un programme de travail acceptable qui permettrait à la Conférence de s'acquitter de son mandat essentiel – la négociation et l'établissement d'instruments juridiquement contraignants – la meilleure voie à suivre est celle qui est indiquée dans le rapport du groupe de travail informel qui s'est réuni l'année dernière sous la présidence éclairée de M. Järviäho, Ambassadeur de Finlande ; ce rapport figure dans le document CD/2033, document qu'à juste titre vous avez inclus dans le projet de décision relatif au programme de travail pour la session de 2016.

Le deuxième élément positif de votre proposition tient à votre volonté de privilégier les quatre principales questions figurant à l'ordre du jour. Il est vrai que l'idée selon laquelle quatre questions revêtent une importance décisive a été mentionnée par la Conférence dans divers documents et qu'elle constitue depuis des années un thème de débat récurrent pour les diverses délégations. Nous estimons que toutes les questions dont est saisie la Conférence sont importantes, mais jugeons néanmoins que certaines d'entre elles présentent un caractère d'urgence plus marqué et sont, d'un point de vue pragmatique, plus abordables que d'autres. L'Inde, dont le point de vue concorde sur ce point avec celui du

Groupe des 21 et du Mouvement des pays non alignés dans leur ensemble, accorde évidemment la priorité à la question du désarmement nucléaire. Quant à la question de savoir s'il est concrètement envisageable de lancer des négociations, nous avons toujours soutenu que la Conférence devrait engager des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je pense qu'un mandat a été défini pour la Conférence et accepté par cette dernière depuis de nombreuses années. Ce mandat ne fait plus l'objet d'un véritable consensus au sein de la Conférence mais continue néanmoins de bénéficier d'un important soutien de la part de plusieurs délégations. Il nous reste donc à traiter les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Comme nous l'avons fait observer dans notre précédente déclaration, la question de l'espace et celle des garanties négatives de sécurité bénéficient d'un soutien solide, soutien qui a été renforcé par l'Assemblée générale, notamment dans ses résolutions adoptées en décembre 2015.

Nous estimons sur la base de ces divers éléments que votre proposition va dans la bonne direction et nous vous remercions du travail que vous avez accompli à cet égard. Nous estimons toutefois que dans les circonstances actuelles, cette proposition mérite d'être plus détaillée. Nous l'avons transmise à notre capitale et, dans l'attente d'instructions plus précises, souhaiterions formuler à titre préliminaire les remarques suivantes.

Il y aurait lieu de mentionner dans le préambule l'ordre du jour de cette année, qui figure dans le document CD/2052 et, dans la mesure où il s'agit d'un document officiel, de faire référence au Règlement intérieur. Selon nous, le premier alinéa du préambule pourrait être libellé comme suit :

Conformément à son ordre du jour publié sous la cote CD/2052 et à son Règlement intérieur, et dans le strict respect des dispositions de ce dernier,

La deuxième modification que nous souhaiterions introduire se situerait au quatrième alinéa du préambule, où figure la phrase suivante « with a view to enabling future compromise(s) and including the possibility of future negotiations » (en vue d'établir un/des futur(s) compromis et en incluant la possibilité de futures négociations) ; il s'agissait d'insérer, après « future negotiations » (« futures négociations ») l'élément de phrase « and the conclusion of legally binding instruments » (« et l'établissement d'instruments juridiquement contraignants »). Il importe que nous soyons unanimes sur le fait que la finalité de cet organe est d'élaborer des instruments juridiquement contraignants – affirmation reprise dans le document CD/2033 et conforme au document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je pense qu'il serait judicieux de mettre cet aspect en lumière. Nous souhaiterions également apporter une petite modification, qui est davantage d'ordre stylistique : dans le dernier alinéa du préambule, libellé « takes the following decisions » (« prend les décisions suivantes ») ; j'estime qu'il serait souhaitable d'être plus précis et d'ajouter « for the establishment of the programme of work for the current session » (« pour la mise au point du programme de travail de la présente session »). Voilà pour les remarques et suggestions relatives au préambule.

Quant au dispositif de la décision et aux mandats que vous suggérez, je tiens à signaler qu'ils sont encore à l'étude dans notre capitale et que nous nous réservons le droit d'intervenir à nouveau pour rendre compte des suggestions de cette dernière. Nous tenons d'ores et déjà à faire savoir que nous souscrivons largement à la remarque de l'Ambassadeur de Chine concernant le paragraphe 2, qui traite de la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. J'estime que nous pouvons souscrire sans réserve à ce point.

Nous tenons enfin, Monsieur le Président, à relever un point que nous avons abordé dans le cadre de nos consultations bilatérales – nous vous remercions d'ailleurs de donner un prolongement à notre propos – à savoir que la Conférence a eu l'occasion au cours de ces dernières années de mener des discussions informelles structurées. Nous convenons que la décision que vous proposez ne doit pas être examinée dans le cadre de discussions informelles structurées mais doit faire l'objet d'un débat officiel qui aboutira à un document conforme au Règlement intérieur de la Conférence. Cela dit, nous souhaiterions que vous examiniez, dans la mesure du possible, s'il serait envisageable d'organiser une rotation des

coordonnateurs. En effet, aucune règle expresse n'énonce que certaines questions inscrites à l'ordre du jour sont du ressort exclusif de certains groupes. Il vaudrait la peine de faire un essai dans ce sens, afin de vérifier si une rotation des coordonnateurs en charge des différentes questions de l'ordre du jour pourrait se révéler fructueuse. Nous savons que cela n'est pas toujours possible, mais nous tenons à remettre en question l'idée selon laquelle certaines questions relèveraient « naturellement » de la compétence de tel ou tel groupe – mon propos vaut également pour le Groupe des 21 auquel l'Inde appartient – et nous souhaiterions par conséquent que vous examiniez de plus près cette possibilité. Nous serions naturellement honorés de participer aux consultations que vous pourriez éventuellement organiser pendant la période restante de votre présidence, à moins que vous ne transmettiez ce dossier à votre successeur. Nous resterons bien entendu à votre entière disposition à propos des modalités concrètes envisageables, selon la suite que vous entendez donner à notre requête.

Pour conclure, nous vous remercions de votre proposition, dont j'estime qu'elle ouvre une voie prometteuse et qu'elle comporte beaucoup d'aspects encourageants. Elle est susceptible d'être améliorée par une formulation plus fluide et plus précise, notamment dans le dispositif de la décision. D'autres suggestions viendront sans doute compléter les nôtres et nous en prendrons connaissance avec grand intérêt. Lorsque le document sera libellé d'une manière plus satisfaisante, il vous appartiendra, à vous ou à votre successeur, de prendre une décision ou de vous prononcer sur la meilleure voie à emprunter pour aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et ses aimables paroles adressées au Président. Je donne maintenant la parole à M. Urs Schmid, Ambassadeur de Suisse.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous faire part de ma sincère gratitude pour la manière dont vous vous acquittez de votre tâche, ainsi que pour vos efforts visant à permettre à la Conférence du désarmement de surmonter les blocages qui l'affectent depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président, avant de me pencher sur les aspects spécifiques dont nous sommes saisis, je souhaiterais faire écho à un certain nombre de propos tenus dans cette instance au cours des semaines écoulées, et tout d'abord, me féliciter de certains événements survenus au cours de ces derniers mois, à commencer par le début de la mise en œuvre de l'accord nucléaire entre l'Iran et le groupe UE3+3 plus tôt cette année, mais également des progrès que nous avons pu accomplir dans la mise en place des structures du Traité sur le commerce des armes ou de nos travaux dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

Ceci ne doit pas pour autant occulter les importants défis de désarmement qui se présentent, en particulier le désarmement nucléaire, ou ceux en lien avec la sécurité internationale. À ce sujet, les récents développements dans la péninsule coréenne sont une grave source de préoccupation. Les autorités suisses ont condamné l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 6 janvier, celui-ci violant les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, représentant un danger pour la paix et la sécurité régionales et allant à l'encontre des efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires, notamment ceux entrepris en lien avec la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Suisse est convaincue qu'une issue à la problématique nucléaire et sécuritaire coréenne ne peut être trouvée que dans le cadre d'un processus négocié et diplomatique, et elle demeure prête à répondre à toute sollicitation pouvant contribuer aux efforts de promotion de la stabilité de la paix dans la péninsule coréenne.

Dans un environnement international incertain, une Conférence du désarmement remplissant le mandat qui lui a été octroyé est plus importante que jamais. Dépasser les blocages qui l'affectent depuis maintenant presque vingt ans doit constituer une priorité, faute de quoi, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a souligné dans sa déclaration à la Conférence plus tôt cette année, celle-ci risque de devenir complètement marginalisée. Dans ce contexte, nous tenons à saluer les actions entreprises en ce début de session afin de permettre à la Conférence du désarmement d'aller de l'avant.

Nous notons en premier lieu que des propositions tendant à faire bouger des lignes longtemps affirmées ont été formulées. Même si elles n'ont pas permis d'avancer à court terme, ces propositions dénotent la volonté d'explorer de nouvelles pistes, ce qui est encourageant. Nous remercions également la présidence pour le projet de programme de travail qu'elle nous a soumis pour examen. Si le projet porte sur les quatre thématiques principales à l'ordre du jour, nous notons qu'il ne comprend pas un mandat de négociation. Si ceci diffère de l'approche retenue depuis un certain temps, il ne s'agit pas là d'un précédent : c'est ainsi qu'a procédé la Conférence du désarmement pendant la période précédant 1996.

Si le programme de travail qui nous a été distribué devait bénéficier d'un soutien unanime, la Suisse se joindrait volontiers au consensus. Dans l'absolu, notre préférence irait vers un programme de travail plus ambitieux. Ayant souligné de longue date sa disponibilité à prendre part à des négociations sur les quatre points cardinaux à l'ordre du jour, la Suisse considère qu'un programme de travail devrait, soit initier des négociations, soit nous permettre de progresser dans cette direction. Même en l'absence de négociation, un programme de travail pourrait fixer des objectifs plus élevés que procéder simplement à des discussions, à savoir demander que des mesures effectives soient identifiées, élaborées et recommandées. Il pourrait également être plus ambitieux quant au type de mesures qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, à savoir les normes de nature juridiquement contraignante.

Quelle que soit la décision de la Conférence à l'endroit de ces projets de programmes de travail, deux éléments nous semblent essentiels au moment où la Conférence du désarmement cherche à définir ses activités pour 2016.

Premièrement, la Conférence du désarmement ne devrait pas se contenter de répéter les exercices des années passées. Si les discussions dans le cadre des calendriers d'activités successifs n'ont pas été inintéressantes sur le fond, une telle approche n'est pas suffisante en ce qu'elle ne permet pas réellement d'avancer quant au fond. Ceci est notamment lié à la nature informelle du calendrier d'activités, et donc à l'absence des documents convenus issus du processus, qui faciliteraient un processus itératif d'une année sur l'autre.

En second lieu, la Conférence du désarmement doit intégrer dans ses considérations le groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa soixante-dixième session et qui s'intitule « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». La question de la complémentarité doit être au centre de nos considérations. Ceci s'applique à la détermination des calendriers respectifs et, partant, au financement par les fonds de la Conférence du désarmement des quinze journées de travail du groupe de travail à composition non limitée. Sur le fond, ceci soulève pour la Conférence du désarmement la question de la valeur ajoutée de tout travail qu'elle pourrait entreprendre, le mandat du groupe de travail à composition non limitée étant pour sa part fixé.

La marginalisation croissante de la Conférence du désarmement est due à son incapacité à avancer sur le fond depuis de nombreuses années, mais aussi à d'autres facteurs. Cette marginalisation est également liée aux approches dépassées dans nombre de domaines, qui requièrent notre attention si nous comptons véritablement revitaliser la Conférence. Ceci concerne en premier lieu l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Cette question se pose à nous avec toujours plus d'acuité chaque nouvelle année qui s'écoule, certains États sollicitant d'être admis au sein de la Conférence depuis maintenant plusieurs décennies. Répondre favorablement à ces États ne ferait que renforcer le rôle central de la Conférence du désarmement dans le domaine du désarmement.

En outre, le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement dispose que la composition de la Conférence doit être examinée à intervalles réguliers, et aucun argument convaincant n'a été formulé quant aux raisons pour lesquelles nous n'appliquerions pas cette règle. Dans cette optique, le lancement d'un processus structuré en vue de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement devrait constituer une priorité pour 2016.

L'interaction avec la société civile est un autre domaine où des avancées sont nécessaires. Les modalités de participation de la société civile à la Conférence du désarmement sont particulièrement restrictives, si ce n'est uniques, pour un organe ayant un rôle aussi central dans le monde multilatéral. Le fait que la seule ONG qui suivait encore les travaux de cette enceinte de manière régulière a décidé l'an dernier d'arrêter de le faire devrait par ailleurs nous interpeller.

La Conférence du désarmement aurait tout à gagner d'une interaction renforcée avec la société civile, que ce soit pour son propre rayonnement ou pour l'apport qui en résulterait quant au fond. Nous tenons à saluer l'organisation du Forum Conférence du désarmement-société civile par le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, l'année dernière, et estimons qu'il est urgent que la Conférence planche sur des procédures permettant une plus grande inclusion de la société civile dans nos travaux.

Procéder à une évaluation de nos méthodes de travail est un troisième domaine qui mérite notre attention. Cette suggestion n'a rien de novateur. La Conférence du désarmement procédait par le passé à de telles évaluations, sur une base régulière, « par le passé » signifiant essentiellement la période qui a précédé la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence s'assurait ainsi qu'elle œuvrait de la manière la plus efficace possible, et l'on a du mal à comprendre pourquoi la Conférence du désarmement ne ferait pas de même de nos jours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse de ses aimables paroles. Une autre délégation voudrait-elle s'exprimer ? Je donne la parole au représentant de la Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui, mais je me sens tenu de participer au débat qui s'est engagé à propos du programme de travail que vous avez établi.

Permettez-moi de commencer par une observation concernant le protocole. Je m'associe à d'autres délégations pour signaler que notre délégation n'a pas été invitée à participer, que ce soit à titre individuel ou avec le Groupe des États d'Europe orientale, à participer à une consultation informelle au sujet de votre proposition. La pratique courante veut que la présentation en plénière d'un projet à des fins d'examen officiel soit précédée de consultations informelles de ce type. J'espère par conséquent que lesdites consultations auront lieu. Nous sommes prêts à collaborer avec vous dans n'importe quel cadre – individuellement ou collectivement – à votre convenance et en fonction de ce que permettra votre emploi du temps. Nous sommes disposés à faire preuve de souplesse.

Quant à la teneur même du texte, le projet que vous nous avez soumis présente plusieurs nouveautés, comme cela a déjà été signalé. Je tiens à faire remarquer que le mandat de discussion prévoyant des débats de groupe sur les quatre principales questions inscrites à l'ordre du jour ressemble fortement aux propositions ou suggestions informelles que la délégation russe a présentées au cours de ces dernières années. Comme l'ont indiqué d'autres orateurs, le paragraphe 2 du dispositif relatif à un traité visant à interdire la production de matières fissiles a été modifié substantiellement et notre délégation, comme d'autres, a naturellement besoin de temps pour étudier les répercussions de ces modifications.

Dans l'ensemble, cependant, nous sommes disposés à travailler de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec nos collègues de la Conférence du désarmement, que ce soit dans un contexte formel ou, comme nous le souhaiterions dans un premier temps, informel. Nous sommes impatients d'engager cette fructueuse coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Russie, M. Deyneko, pour sa déclaration et ses aimables paroles à mon endroit. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadrice du Pakistan.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous profitons de cette occasion pour vous remercier de toutes vos initiatives. Nous apprécions l'esprit d'initiative dont vous faites preuve en tant que Président de la Conférence du désarmement.

Vous avez mené des consultations approfondies et fait de sincères efforts pour faire progresser l'ordre du jour de la Conférence. Nous vous en savons gré et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous avons pris bonne note du projet de programme de travail que vous nous avez communiqué vendredi dernier, document qui prévoit la création de quatre groupes de travail chargés de mener en bonne et due forme un débat de fond sur les quatre principales questions dont est saisie la Conférence. Selon nous, votre proposition s'appuie sur les résultats encourageants obtenus à l'aide du calendrier d'activités que la Conférence suit depuis deux années, et qui comporte des discussions informelles utiles sur les questions de fond. Nous avons transmis votre projet de proposition à notre capitale et attendons la poursuite des débats. Je puis vous indiquer que votre projet, sous sa forme actuelle, fait l'objet d'une appréciation favorable. Nous espérons que toutes les propositions qui seront formulées au cours de cette session seront de nature consensuelle et refléteront les préoccupations de tous les membres de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Pakistan de ses aimables paroles à mon endroit. Je donne la parole à M. Lomónaco, Ambassadeur du Mexique.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous savons tous pertinemment qu'il est urgent d'engager des négociations, comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son message du 20 janvier 2015, message que je vous cite : « Au bout du compte, l'efficacité de la Conférence sera jugée en fonction d'un seul et unique critère : sa capacité de conclure des traités de désarmement. ».

Les avancées à réaliser pour que cette instance soit en mesure de s'acquitter de son mandat impliquent que tous les intervenants soient prêts à faire des compromis, ce qui ne signifie pas pour autant que nous puissions ou que nous devions ignorer la nature de cette instance. Le mandat de la Conférence a été établi lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et il n'y a pas lieu de le redéfinir. L'ouverture de travaux de fond à la Conférence du désarmement doit passer par la négociation. Permettez-moi de rappeler également que dans le cadre de cette session extraordinaire, un consensus s'était établi sur la nécessité de disposer de deux organes dans le domaine du désarmement, à savoir un organe de délibération et un organe de négociation. Il avait également été convenu que tous les États membres devraient être représentés au sein du premier, mais que, pour des raisons de commodité – c'est-à-dire dans le souci de ne pas protéger un intérêt particulier, quel qu'il soit – la composition du second devrait être relativement restreinte.

La distinction entre un organe de délibération et un organe de négociation est claire et il est certain que la Conférence du désarmement est bel est bien l'organe de négociation du dispositif relatif au désarmement, et que d'autres organes ont vocation à fonctionner comme des instances de délibération.

Tout en saluant les louables intentions qui sous-tendent le projet de décision sur la mise en place d'un programme de travail pour la session de 2016, nous estimons toutefois, Monsieur le Président, que votre proposition risque d'être préjudiciable à la Conférence du désarmement, non seulement pour la session de 2016, mais pour les prochaines années. Permettez-moi de justifier mon propos. Face à un blocage qui dure depuis une vingtaine d'années, le fait de soutenir un projet de programme de travail qui ne prévoit pas de mandat de négociation ne saurait contribuer à dénouer le blocage qui paralyse les négociations sur le désarmement, et risque même de compromettre encore davantage la crédibilité de la Conférence en tant que forum de négociation, et j'insiste lourdement sur ces deux derniers mots. L'enjeu n'est pas simplement d'adopter un programme de travail, quel qu'il soit, comme s'il s'agissait d'une fin en soi. L'enjeu véritable porte sur le lancement de négociations sur le désarmement et l'examen à cette fin des questions inscrites à notre ordre du jour. Tant que nous nous n'agissons pas délibérément dans ce sens, le seul résultat de la Conférence sera un échec collectif.

Par ailleurs, sous sa forme actuelle, le projet de décision sur l'établissement d'un programme de travail ne propose aucun travail de fond à la Conférence. Cette proposition entretient les rouages de la discursivité diplomatique mais ne permet nullement d'engager des négociations multilatérales sur le désarmement, alors qu'il s'agit bien là du mandat qui a expressément été assigné à cet organe. Mise en œuvre, votre proposition signerait l'arrêt de mort de la Conférence, après seulement trois semaines. Dans le meilleur des cas, cette proposition constitue, non pas un programme de travail, mais ce qu'il est convenu d'appeler au sein de cette Conférence un calendrier d'activités. Il est fallacieux d'affirmer qu'il s'agit d'un programme de travail, car un tel propos risque de créer un dangereux précédent, dans la mesure où les futurs présidents pourraient être incités, au cours des années à venir, à ne pas inscrire de mandat de négociation dans les futurs programmes de travail, voire à sacrifier définitivement le mandat de la Conférence. Si la présidence actuelle ne pense pas être en mesure d'adopter un programme de travail doté d'un mandat de négociation, elle devrait permettre aux présidences suivantes de déployer tous les efforts nécessaires à cette fin, et non l'en empêcher. Le seul moyen pour la Conférence de retrouver sa pertinence en tant qu'instance de négociation est de lancer des négociations sur le désarmement, et non d'user d'artifices pour continuer à fonctionner. Comme d'autres membres, mon pays estime que les initiatives qui, comme celle-ci, ne tendent pas à consacrer la pertinence de la Conférence en tant qu'instance de négociation ne sont qu'un simulacre d'activité.

En conclusion, ma délégation estime que l'adoption d'une décision sur un programme de travail dépourvu de mandat de négociation va non seulement créer un précédent préjudiciable à la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociation, mais empêcher les futures présidences de réaliser des avancées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration, dont j'ai pris bonne note. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Il ressort des interventions des délégations que nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail. J'ai pris note de ce que certains d'entre vous attendent les réactions de leurs capitales ou souhaitent discuter dans le cadre de groupes régionaux. Je reste disponible pour de nouvelles consultations cet après-midi et demain matin afin que nous puissions nous réunir demain après-midi.

Ainsi se terminent les travaux de cette journée. Notre prochaine réunion aura lieu demain, mercredi 17 février, à 15 heures.

Avant de clore la séance, je vais donner la parole au représentant de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'avais nullement l'intention de vous interrompre, mais souhaitais uniquement vous demander une précision pour la suite.

Vous avez manifestement pris acte de l'idée, maintes fois exprimée, selon laquelle votre proposition nécessite de nouvelles consultations, quelle qu'en soit la forme. Nous attendons également les instructions de nos capitales et, s'agissant en tout cas de ma délégation, nous ne serons pas en mesure d'apporter des précisions aux propos que nous avons tenus aujourd'hui, compte tenu de la brièveté du délai qui nous sépare de la séance de demain. Je vous prierais de bien vouloir en tenir compte. Nous restons évidemment à votre disposition pour toute consultation que vous souhaiteriez organiser, mais il est vraisemblable que notre position ne va guère varier entre aujourd'hui et demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, m'étant également informé du temps dont vous pourriez avoir besoin, je crois préférable, afin que vous disposiez d'un délai plus long, de nous réunir de nouveau vendredi à 10 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 20.